

**APPEL D'OFFRES OUVERT N°18/2022  
RELATIF A L'ACHAT DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE****PROCES-VERBAL DE LA VISITE DES LIEUX**

<b>Date :</b>	26/12/2022
<b>Heure :</b>	À partir de 10H00 mn
<b>Lieu :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Site A : Siège de l'ANRT.</li><li>▪ Site B : Les locaux loués de l'ANRT.</li><li>▪ Site C : L'ancienne école.</li><li>▪ Site D : Le Centre National de Contrôle des Emissions Radioélectriques (CNCER).</li></ul>

Conformément à la réglementation en vigueur et dans le cadre de l'appel d'offres cité ci-dessus, une visite des lieux a eu lieu à la date et heure précitées.

Un des participants représentant les sociétés présentes a formulé une question. La réponse qui lui a été fournie figure dans le tableau de l'annexe au présent procès-verbal.

La visite des lieux a été clôturée le 26/12/2022 à 13H30mn.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*



**26 DEC. 2022**

VA

**Annexe :**  
**Réponse à la question soulevée :**

Q1	Quelle est le nombre exact de l'effectif que le prestataire doit déployer au niveau des sites de l'Agence, concernés par la prestation de nettoyage.
R1	<p>Le Titulaire a une obligation de résultats. Il doit mobiliser toutes les ressources requises et nécessaires afin de répondre aux prestations exigées selon les dispositions du CPS.</p> <p>Dans le cas où les ressources mobilisées ne permettent pas, selon l'ANRT, de répondre aux prestations conformément aux exigences du CPS, l'ANRT en notifiera le Titulaire qui devra déployer, à sa charge, les ressources complémentaires requises.</p>

\*\*\*\*\*

ol



26 DEC. 2022

VA